



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS

D028-2022

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 11
- absents : 3

Date de convocation :

08/06/2022

Date d'affichage :

08/06/2022

Séance du 15 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Christian BONNET, M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Sidonie REYNIER,

Absents excusés : Mme Danielle LEUDIERE, procuration donnée à Mme Martine FERNANDES ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ; M. Jean-Philippe VALENTIN, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER,

Secrétaire : Mme Sidonie REYNIER,

Objet : AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'ARGILLIERS POUR LA PERIODE 2021-2040

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

. EMET un avis favorable au projet d'aménagement proposé joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le maire,

Laurent BOUCARUT 30240

